

**GRILLE TARIFAIRE
DROITS DE LOCATION D'INSTRUMENT
2025-2026**

Année de location	Droits 2025-2026	Droits spécifiques ⁽¹⁾ 2025-2026
1 ^{ère} année de location	100 €	70 €
2 ^{ème} année de location	200 €	140 €
3 ^{ème} année de location	280 €	200 €
4 ^{ème} année de location	400 €	280 €
5 ^{ème} année de location	600 €	420 €

(1) Instruments concernés par l'application de ces montants spécifiques : alto, basson, clarinette, contrebasse, cor d'harmonie, hautbois, luth, trombone, tuba/euphonium, théorbe, viole de gambe

Le montant de la location est dû pour l'année scolaire, même si l'instrument est restitué avant la date de fin du contrat * et quelle que soit la durée de la location. La durée du contrat ne peut excéder la période de l'année scolaire 2025-2026.

Cas dérogatoire permettant le remboursement de la location : en cas de restitution de l'instrument dans un délai maximal de 15 jours ouvrés à compter de la date de prise d'effet du contrat, sous réserve de n'avoir pas débuté les cours au Conservatoire TPM et d'avoir formulé par écrit une demande de démission concernant la pratique instrumentale de l'élève bénéficiaire du contrat de location.